AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Labrecque

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Tommy Larouche, directeur général secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil à la séance ordinaire du 7 février 2022 adoptera le règlement No 387-22.

<u>INTITULÉ</u> : RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Labrecque ce 13 ième jour de janvier deux mille vingt-deux.

_____

Tommy Larouche, directeur général sec. très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Tommy Larouche, directeur général secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Entrée Centre communautaire et Caisse populaire

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 ième jour de janvier deux mille vingt-deux.

_____

Tommy Larouche, directeur général sec. très.